

mencement du dix-neuvième siècle, l'augmentation du commerce intérieur et étranger et l'avènement de la navigation à vapeur retiennent davantage l'attention sur de telles entreprises. Bien que certains des premiers canaux soient construits pour servir d'abord à des fins militaires, ils ne tardent pas à devenir des éléments essentiels de la vie commerciale du pays. Cependant, en raison des progrès des chemins de fer au Canada et, encore plus, de l'augmentation de la circulation automobile, les canaux à l'exception de ceux des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent jouent un rôle moins important dans les transports du pays.

Les principaux canaux du Canada sont sous la juridiction du Ministère fédéral des Transports et tous ont accès à l'océan Atlantique. Ils desservent six routes: (1) Montréal à Port Arthur et Fort William, par le Saint-Laurent et les Grands Lacs; (2) Montréal à la frontière internationale près du lac Champlain, par la rivière Richelieu; (3) Montréal à Ottawa, par la rivière Ottawa; (4) Ottawa à Perth et Kingston, par les rivières Rideau et Cataracoui; (5) Trenton, à l'embouchure de la rivière Trent sur le lac Ontario, à l'embouchure de la rivière Severn sur le lac Huron, et (6) Saint-Pierre, Nouvelle-Ecosse, sur l'océan Atlantique aux lacs Bras d'Or. La longueur globale de ces six réseaux est de 1,890 milles et celle des canaux proprement dits, de 509 milles.

Le nom des divers canaux construits le long de ces routes, les endroits où ils se trouvent et leur longueur, de même que le nombre et la longueur de leurs écluses et autres détails, se trouvent aux pp. 636-639 de l'Annuaire de 1926 et dans la brochure intitulée "Canaux du Canada", publiée par le Ministère des Transports. Un tableau indiquant la longueur et la dimension des écluses des canaux à la fin de 1941 se trouve à la page 591 de l'Annuaire de 1941.

Sous la juridiction du Ministère fédéral des Travaux publics il y a les écluses St. Andrews (longueur, largeur et profondeur, 215, 45 et 17 pieds respectivement) à Selkirk sur la rivière Rouge, Manitoba, et une autre à Poupore, Qué. Il y a aussi quelques petites écluses isolées qui relèvent des provinces où elles sont situées.

Sous-section 4.—Ports

L'étude du transport par eau n'est complète que si elle tient compte de la coordination du transport par terre et du transport par eau dans plusieurs des ports. L'outillage destiné à faciliter les mouvements d'échange comprend les docks et les quais nécessaires dont quelques-uns pour le trafic-voyageurs mais la plupart pour le trafic-marchandises, des entrepôts pour la manutention de la cargaison générale ou un outillage spécial pour les marchandises en vrac telle que le bois, le charbon, l'huile, le grain, etc. Cet outillage peut comprendre aussi des entrepôts frigorifiques, des voies ferrées et facilités d'aiguillage, des élévateurs à grain, des soutes à charbon, des réservoirs à huile et, dans les principaux ports, des bassins de radoub.

Huit des principaux ports du Canada sont administrés par le Conseil des ports nationaux; sept autres sont sous la surveillance du Ministère des Transports et dirigés par des commissions composées de fonctionnaires municipaux et fédéraux. En plus, il y a quelque 300 ports publics, qui relèvent directement du Ministère des Transports, dont 131 sont administrés par des maîtres de port.

Il y a dans la plupart des ports, en plus des facilités offertes par le Conseil des ports nationaux et autres commissions, des docks et des facilités de manutention appartenant à des compagnies privées telles que compagnies de chemin de fer, de pulpe et papier, d'huile, d'industrie sucrière, etc. Quelques ports sont aussi munis de cales sèches. Celles-ci sont étudiées séparément.